

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités particulières d'inscription dans les institutions universitaires pour l'année académique 2005-2006**

**A.Gt 13-05-2005**

**M.B. 11-07-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités,

Considérant que le Gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret qu'il soumettra bientôt au Parlement en vue de limiter le nombre d'étudiants qui seront autorisés à poursuivre leurs études au delà de la première année de premier cycle en médecine ou en dentisterie;

Qu'il est prévu que ce projet entre en vigueur dès l'année académique 2005-2006;

Qu'il convient que les étudiants ne s'inscrivent pas à ces études sans connaître les conditions liées à la poursuite de ces études;

Vu les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, notamment l'article 3;

Vu l'extrême urgence motivée par le fait que les inscriptions à l'université ont généralement lieu dès le mois de juin et qu'il sied d'avertir sans le moindre délai les universités et les futurs étudiants de manière à ce qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires qui résultent du présent arrêté;

Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les inscriptions pour l'année académique 2005-2006 en première année du grade de bachelier en médecine et en première année du grade de bachelier en sciences dentaires sont suspendues jusqu'au 31 août 2005.

**Article 2.** - La Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 13 mai 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Mme M.-D. SIMONET,

Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique  
et des Relations internationales

